Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260220-25_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public communal– rue du Manemeur (environ 64 m²)

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260220-25_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°25/2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public communal– rue du Manemeur (environ 64 m²)

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, délégué aux grands projets, à l'administration générale, à la communication, au sport, aux transports et au commerce

Exposé :

Afin de permettre la cession d'un espace d'environ 64 m², situé rue du Manemeur, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, il est nécessaire de constater sa désaffectation et de déclasser cette parcelle du domaine public communal. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la Commune et pourra faire l'objet d'une aliénation.
Il est donc proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de cet espace et de déclasser cette parcelle du domaine public communal.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 28/04/2025, la Commission municipale Urbanisme a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu les articles L. 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 2141-1 du code général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le plan définissant la parcelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**, à l'unanimité,**

CONSTATE la désaffectation de l'espace d'environ 64 m² situé rue du Manemeur tel que figurant au plan joint ;

DECIDE le déclassement du Domaine Public Communal de cet espace qui intégrera le domaine privé de la Commune ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Aménagement Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 20 février 2026

Pour le Maire empêché

Le Premier adjoint

Gildas Quendo